

Tapis/rouleau de protection des bâtiments PROFIMAT[®] – Instructions de pose

Pose sur des lés de bitume soudés

La surface à protéger doit être nettoyée au balai. En cas de pose libre en 1 couche, un recouvrement des joints longitudinaux d'au moins 5 cm et des joints transversaux (joints de tête) d'au moins 10 cm doit être respecté. En principe, la pose doit être décalée dans l'assemblage/le décalage des joints, conformément aux règles techniques généralement reconnues.

En cas de sollicitation plus importante, nous recommandons d'appliquer une couche de protection en 2 couches, posées en quinconce, avec un chevauchement d'au moins 10 cm sur tous les côtés, afin d'éviter la formation de joints continus, conformément aux règles techniques reconnues.

Le tapis/rouleau de protection des bâtiments PROFIMAT[®] doit être remonté dans la zone de raccordement jusqu'au bord supérieur des couches sus-jacentes. L'eau stagnante doit être exclue, un écoulement de l'eau (eau de surface) doit être garanti.

Le produit peut être découpé à l'aide d'un cutter. Lors de la découpe, il faut veiller à ne pas endommager les couches déjà présentes !

Pose sur des étanchéités en matière plastique

Si la compatibilité avec l'étanchéité est établie, il est possible de procéder comme décrit ci-dessus. Nous recommandons en outre d'appliquer une couche de séparation appropriée (p. ex. non-tissé en polyester) entre l'étanchéité et le tapis/rouleau de protection des bâtiments PROFIMAT[®]. La couche de séparation nécessaire et la compatibilité des matériaux doivent être indiquées ou approuvées par le fabricant de la membrane d'étanchéité.

Pose sur les balcons et les terrasses

En plus des directives pour la pose sur des lés de bitume soudés et des étanchéités synthétiques, il convient, pour l'application sur les balcons et les terrasses, de choisir la distance la plus courte entre les éléments de construction montants comme sens de pose.

(En outre, il convient de tenir compte du point 4*).

Charges ponctuelles et linéaires*

En cas de charges ponctuelles ou linéaires, la couche de protection du bâtiment doit être découpée et posée en morceaux ou bandes adaptés. Ce type de charge comprend par exemple les plots, les bois d'appui, les constructions individuelles, et bien d'autres.

Pour les constructions spéciales, il est nécessaire d'en convenir avec le fabricant.

Recommandation d'épaisseur

Les épaisseurs à choisir dépendent de l'objet et doivent être indiquées par le planificateur.

En principe, une pose en double couche et en quinconce confère un effet protecteur plus important qu'une couche à une seule épaisseur totale identique.

À noter

Les tapis ou rouleaux de protection des bâtiments PROFIMAT[®] doivent être recouverts (chargés) de gravier/sable/ substrat/dalles de trottoir ou autres immédiatement après la pose afin d'éviter les changements de dimensions sous l'influence des intempéries et la détente due à la production. Il convient d'en tenir compte lors de l'utilisation, par exemple comme couche de protection temporaire exposée comme protection des voies de circulation. Dans de tels cas, il est recommandé d'augmenter la largeur de chevauchement.

Même en cas d'utilisation temporaire, il convient de vérifier la compatibilité avec le support afin d'éviter d'éventuelles décolorations dues à des interactions chimiques ou mécaniques. Le cas échéant, une couche de séparation supplémentaire doit être utilisée.

En cas de stockage prolongé à l'extérieur, il faut veiller à ce que le tapis de protection des constructions PROFIMAT[®] soit stocké à l'abri des rayons UV.

Clause de non-responsabilité :

Avec ces informations, nous voulons vous conseiller en toute conscience sur la base de notre expérience.

KRAIBURG Relastec GmbH & Co. ne peut pas garantir le résultat du traitement. KG ne peut toutefois pas assumer la responsabilité de ses produits PROFIMAT[®] dans des cas particuliers en raison de la multitude d'utilisations possibles et des conditions de stockage et de traitement indépendantes de notre volonté !